

**RENCONTRES DU CLUB SEPA (FRANCE PAYMENTS FORUM) du 19 février 2019**  
**« Le nouveau triptyque européen : Souveraineté, Infrastructures, Intégration »**

**Discours d'ouverture de Nathalie Aufauvre**  
**Directrice générale de la stabilité financière et des opérations**  
**Banque de France**



Mesdames, Messieurs,

Je suis très honorée d'être invitée à ouvrir ces rencontres du club SEPA sur ce sujet d'importance qui est au cœur de nos ambitions au sein du Comité National des Paiements Scripturaux et de la Banque de France. Je tiens donc à remercier particulièrement Hervé Sitruk de me donner cette opportunité de m'exprimer sur ce sujet et salue son sens de l'anticipation car nous avons publié hier notre nouvelle stratégie pour les moyens de paiements pour la période 2019-2024.

Notre constat, c'est que nous sommes à la croisée des chemins, en raison de la vitesse de l'essor de nouvelles technologies et de nouveaux acteurs. On ne peut mieux illustrer ce changement de paradigme qu'en prenant l'exemple de la Chine. Ce pays a connu un développement fulgurant du paiement mobile en l'espace de 5 ans. La valeur des transactions grâce à ce mode de paiement est ainsi passée de presque 0 à 10.000 milliards de dollars américains. Aujourd'hui 68% des utilisateurs d'internet réalisent régulièrement des paiements via leur téléphone mobile. Et en 2017, Alipay et Tencent, les leaders sur le marché chinois pour le paiement mobile ont réalisé plus d'opérations en 1 mois que Paypal en une année entière.

Je tirerais deux enseignements de cet exemple :

1. Le développement des nouvelles technologies dans le monde des paiements peut être extrêmement rapide et révolutionner les habitudes de consommation des utilisateurs. La carte de paiement était peu développée en Chine et les paiements s'effectuaient principalement en monnaie fiduciaire. Il est aujourd'hui parfois difficile de payer en espèces dans les grands centres urbains chinois où le paiement mobile devient dominant.
2. Le marché peut aussi rapidement se retrouver capté par des grands acteurs non-européens : les constructeurs de téléphone mobile sont majoritairement américain, sud-coréen, chinois et les applications proposées le sont aussi. Ceci pose des questions en termes de souveraineté pour l'Europe, dès lors que les paiements par mobile se développent.

## I. Un marché européen en mutation

De manière certes moins rapide que le marché chinois, le marché européen des paiements est lui aussi en mutation, avec de nouvelles technologies, de nouveaux usages et de nouveaux acteurs qui investissent le marché dans un environnement réglementaire en plein bouleversement.

Les payeurs disposent désormais d'une large gamme d'outils de paiement : ordinateur personnel (81% des français en possèdent fin 2017), smartphone (73%) ou tablette (44%) se sont ajoutés à la traditionnelle carte et à notre vieux chèque. Les objets connectés se développent et permettront de plus en plus d'effectuer des paiements.

À cette multiplication des outils de paiement s'ajoute le développement de nouveaux canaux de paiements via les espaces de banque en ligne, les sites des commerçants, les applications mobiles. En 2017, 61% des Français ont effectué au moins un achat en ligne.

Ces évolutions **ont modifié les attentes des consommateurs comme des commerçants** qui tous deux souhaitent par exemple bénéficier de plus de rapidité dans les transactions. Ils veulent pouvoir disposer des fonds immédiatement après un transfert ou voir les dépenses apparaître plus rapidement sur leur compte pour un meilleur suivi. Les particuliers souhaitent bénéficier de solutions d'utilisation les plus simples, les plus rapides et à des prix les plus compétitifs. Ainsi, certaines néobanques ou fournisseurs de solutions de paiement fonctionnant presque exclusivement via des applications mobiles sont apparus sur le marché des paiements. Du côté des commerçants, l'étape du paiement est considérée comme fastidieuse et menace de décourager l'acte d'achat. Les commerçants cherchent dès lors à **diluer l'achat dans le processus de transaction afin de rendre la phase de paiement la plus transparente possible**. D'où l'apparition des paiements « en un clic ». Le développement de l'internet des objets (paiement avec une bague ou une montre) pourrait davantage encore contribuer à cette quasi-disparition de l'acte de paiement.

**Cette demande de rapidité, voire d'instantanéité, stimule à son tour les évolutions technologiques** : c'est ainsi que le projet de grande ampleur du virement instantané SEPA a été lancé en novembre 2017. La nouvelle norme SCT Inst adoptée par les communautés bancaires fournit un cadre européen pour le virement instantané. Grâce à cet instrument, les fonds seront transférés et disponibles en maximum 10 secondes après l'émission du virement. Le lancement en novembre 2018 de la plateforme TIPS développée par l'Eurosystème a rendu le virement instantané opérationnel. L'ensemble des grands établissements français ont adhéré au système et sont donc capables de recevoir ce type de virements ; ils devraient autoriser l'émission dans le courant de l'année 2019. Ce nouveau type de virement a naturellement vocation à se développer au fur et à mesure de l'apparition d'offres de service compétitives sur le marché.

Par ailleurs, **ces nouvelles technologies et ces nouvelles attentes des utilisateurs de services de paiement ont contribué à l'émergence de nouveaux acteurs** :

- D'une part, des acteurs spécialisés dans les paiements qui se développent en proposant des innovations aux utilisateurs. Certains n'ont demandé qu'un statut d'établissement de paiement ou de monnaie électronique pour fournir à leur clientèle des services ciblés sur les seuls paiements. D'autres, comme les néobanques, ont fait le choix d'obtenir un véritable statut d'établissement de crédit, qui leur permet de disposer d'un spectre de services le plus étendu possible, y compris dans le crédit.

- D'autre part, des acteurs qui ont intégré la dimension du paiement dans un business model beaucoup plus large : ce sont les fournisseurs de services et technologies liés à internet, ou bien les grandes enseignes de distribution qui s'intéressent au marché des paiements pour renforcer leur proximité avec les utilisateurs. Ils peuvent coopérer avec les acteurs existants (fournisseurs de système d'exploitation mobile) ou créer des offres concurrentes. Ces acteurs ne s'intéressent pas en priorité à l'activité de paiement, elle est d'ailleurs bien souvent financée par les autres activités qu'elles mènent. Ce qui les intéresse est l'exploitation des données annexes aux données de paiement, c'est-à-dire les données commerciales. Sur la base de ces données, ils pourront proposer telles publicités pour les moteurs de recherche ou réseaux sociaux, ou cibler tels produits pour les enseignes de distribution en ligne.

**Les évolutions réglementaires récentes dans l'Union Européenne ont également contribué à refondre en profondeur le marché des paiements en favorisant l'émergence de nouveaux acteurs.** La réglementation sur les services de paiement et la monnaie électronique adoptée fin des années 2000 (DSP1 en 2007, complétée en 2012 de la DME2 - directive sur la monnaie électronique) a mis fin au monopole bancaire et ouvert le monde des paiements à la concurrence.

La DSP2 entrée en vigueur en janvier 2018 a poursuivi cet effort d'ouverture et consacré ce que l'on appelle aujourd'hui « *l'open banking* » sur le marché des paiements, en donnant un statut juridique aux prestataires de paiement tiers proposant des services d'initiation de paiement et d'agrégation de comptes bancaires. Elle rend obligatoire la mise à disposition des données de compte de paiement par les établissements bancaires traditionnels à ces nouveaux établissements via la création d'API. L'utilisation de ces API offrira de très nombreuses possibilités en matière d'innovation et de participation de nouveaux acteurs.

## **II. Ces évolutions créent de nouveaux enjeux (intégration, sécurité, souveraineté)**

Ces évolutions dans les technologies, les usages, les acteurs, la réglementation créent de nouveaux défis en termes d'équilibre du marché, de souveraineté et de sécurité des paiements en Europe.

**S'agissant tout d'abord des équilibres de marché, les acteurs existants doivent nécessairement s'adapter pour rester compétitifs.** Les banques françaises ne sont pas en reste. Elles proposent des nouveaux services de gestion des comptes en ligne, des applications mobiles. Des filiales spécialisées dans la banque en ligne ont été créées par les principaux établissements. Mais la multiplication des acteurs et des solutions de paiement entraîne une fragmentation des solutions de marché. De plus, ces adaptations se font le plus souvent dans le terrain de jeu national, sans progrès manifeste en matière d'interopérabilité entre pays. Cela va à rebours des logiques d'intégration que nous avons défendues avec le SEPA, qui permettent à tous d'utiliser le même langage, les mêmes canaux.

Ce paysage éclaté des paiements européens rend d'autant plus redoutable l'arrivée de la concurrence des nouveaux grands acteurs de la Bigtechs, principalement les GAFA et BATX, qui ont accès à une base clientèle gigantesque et dont l'expertise se concentre principalement sur l'expérience utilisateur, un atout clef aujourd'hui, peut-être un risque majeur de disruption pour la banque de détail demain.

**Une pénétration accrue du marché européen par des acteurs extra-européens est de nature à poser des questions de souveraineté, ou plutôt d'indépendance, et risque de réduire la capacité d'action des autorités.**

À ce titre, le marché européen du paiement par carte est emblématique puisque les deux principaux acteurs internationaux en Europe se trouvent en situation de quasi-monopole à la fois pour les opérations transfrontières mais aussi pour les opérations nationales dans les pays qui ne disposent pas d'un système national de paiement par carte. Ces deux acteurs n'ont pas nécessairement leurs systèmes d'information hébergés en Europe. Certains envisagent même une migration du traitement des autorisations de paiement pour les transactions européennes vers des plateformes situées hors d'Europe. Les données critiques sur les paiements seraient alors stockées hors du champ de compétence des autorités européennes.

L'implication d'acteurs internationaux dans le monde des paiements ne pose bien sûr pas en soi de difficultés. Nous sommes favorables à la libre concurrence sur le marché qui favorise l'innovation, et les acteurs internationaux jouent un rôle essentiel aujourd'hui dans les échanges commerciaux entre les États européens. Toutefois, **les moyens de paiement jouent un rôle crucial dans l'économie réelle** comme on a pu le constater lors des pannes de service au Royaume-Uni ou lors de l'arrêt complet des services de carte de paiement en Russie dans le cadre de sanctions internationales. Il est donc essentiel que les Européens puissent conserver une réelle maîtrise sur les services et sur les données de paiement qu'ils utilisent, et sur le contrôle qui peut en être fait.

**Des questions sur la sécurité se posent également du fait de l'augmentation du nombre d'acteurs.** La multiplication des intermédiaires et des intervenants lors des opérations de paiement signifie une hausse des volumes de données échangées. La possibilité de stocker les données de paiement d'une carte de paiement sur son téléphone mobile, la communication des identifiants bancaires à des tiers pour l'accès aux comptes en ligne, multiplient les risques de détournement et donc de fraude.

Des travaux ont déjà été menés pour réduire ces risques. La DSP2 encourage la mise en place d'API pour procéder de manière sécurisée aux récupérations de données sur les comptes des clients par les prestataires de paiement tiers. Cette technique vise à remplacer le *webscrapping* qui est encore à l'œuvre actuellement. La France a d'ailleurs soutenu et contribué à une mise en place rapide de ces API, à travers nos travaux menés au sein du CNPS tout au long de l'année dernière.

La DSP2 a également consacré l'authentification forte du payeur. Plusieurs enjeux sont devant nous, comme par exemple l'avenir de l'authentification par code SMS, qui a démontré son efficacité mais qui ne sera plus à terme un moyen d'authentification forte au sens de la directive. Nous menons des travaux à ce sujet au sein de l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement qui constitue un espace d'échange privilégié entre les acteurs pour discuter de cet enjeu, mais également plus généralement du renforcement de la sécurité des paiements. La biométrie apparaît ainsi comme prometteuse, mais elle n'est pas encore totalement mature. Nous devons poursuivre nos efforts dans ce domaine.

### III. **Une nouvelle stratégie nationale pour les paiements est publiée, elle devra être complétée par des actions au niveau européen**

**Fort de l'ensemble de ces observations, le CNPS a revisité sa stratégie des paiements pour la période 2019-2024.**

Cette nouvelle stratégie vise à poursuivre les travaux déjà engagés lors de la première stratégie pour des paiements dématérialisés et sécurisés au service de la société. Les actions seront ainsi poursuivies pour faciliter le déploiement du paiement électronique grâce notamment au virement instantané, mais aussi pour promouvoir une acceptation toujours plus large de la carte auprès des commerçants. Le renforcement de la sécurité fait également

partie des priorités identifiées, en accompagnant les acteurs dans le développement de l'authentification forte par exemple. Des réflexions seront aussi engagées pour maintenir et assurer l'accessibilité des moyens de paiement à l'ensemble des usagers qu'ils soient en situation de handicap, âgés ou en fragilité financière.

La nouvelle stratégie vise en outre à **accélérer le déploiement des innovations** autant au niveau français qu'europpéen. Dans le domaine des API, l'utilisation de ces technologies pourrait être plus large que le seul cadre fixé par la directive DSP2 : pour renforcer la sécurité, il pourrait être envisagé de capitaliser sur l'expérience des acteurs du marché des paiements pour promouvoir une solution française d'authentification numérique. Le recours à l'intelligence artificielle et au *big data* dans le secteur des paiements se développe compte tenu de la masse de données importante générée par les transactions. La maîtrise de ces technologies soulève des enjeux stratégiques quand on constate que certains pays ont pris une avance non négligeable. Mais ces outils permettraient par exemple de mieux détecter la fraude. Enfin, le développement de « *l'open payment* » multi-instruments permettrait aux bénéficiaires d'utiliser leurs instruments de paiement sur d'autres réseaux que les réseaux de paiement. Je pense notamment au secteur des transports, en particulier en prévision de futurs événements d'importance internationale qui auront lieu en France.

Mais le niveau français ne sera pas suffisant pour faire face à ces nouveaux enjeux : c'est au niveau européen que des réponses ont été apportées et doivent continuer de l'être. L'euro était la première pierre de cette union des paiements. SEPA a été sa deuxième étape en offrant à l'ensemble des européens la possibilité technique d'effectuer des virements sans frontières, en toute sécurité et sans frictions. Il faut dorénavant défendre une véritable ambition européenne pour un approfondissement du marché unique des paiements. Cette ambition devra être portée par les acteurs européens et se traduire par une meilleure coopération dans des secteurs qui demeurent encore trop fragmentés, je pense aux **domaines de la carte de paiement ou des solutions de paiement**.

En conclusion, je voudrais souligner que face à ces défis de transformation, les acteurs français ont une carte majeure à jouer. Des efforts ont déjà été engagés : l'API créée pour répondre aux exigences de DSP2 sous l'impulsion de STET est une des plus avancées en Europe, les Fintechs de paiement françaises sont bien placées dans le secteur européen, la solution Paylib offre une large gamme de possibilités de paiement, le paiement sans contact continue son essor, puisqu'il a dépassé le seuil des 2 milliards de transactions en 2018 (10% des transactions par carte), notre industrie du traitement des paiements repose sur des acteurs puissants. La place française est ainsi déjà bien positionnée dans la définition de la future Europe des paiements, elle doit poursuivre ses efforts et s'ouvrir sur l'Europe.

C'est par la conjonction des efforts de l'ensemble des acteurs européens sur ces différents sujets que des solutions pourront émerger pour permettre à l'Europe de conserver sa souveraineté et d'assurer la sécurité et l'efficacité de ses paiements scripturaux.

Je vous remercie et vous souhaite une excellente matinée autour de ces sujets passionnants.